



**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT
concernant l'adoption du budget 2024 et du programme quinquennal des dépenses
d'immobilisations 2024-2025-2026-2027 et 2028**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Bromont :

Que le budget pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Bromont sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 11 décembre 2023, qui est prévu débiter à 19 h 00.

Que le programme quinquennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Bromont sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra également le 11 décembre 2023, à la suite de la séance sur le budget.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances extraordinaires, porteront exclusivement sur le budget et/ou le programme quinquennal des dépenses d'immobilisations.

Les séances du conseil municipal sont diffusées en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la ville. Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/

Bromont, ce 25^e jour du mois de novembre 2023.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat